



---

## DÉPOT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

---

### AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Rougemont, sera, en 2023, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à la Mairie, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'Égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC de Rouville**  
**500, rue Desjardins, bureau 100**  
**Marieville (Québec) J3M 1 E1**

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Rougemont, ce 12<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

Kathia Joseph  
Directrice générale & greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, résidant à Rougemont, secrétaire-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 12<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 septembre 2022.

Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière